



Ministère

Direction
de l'architecture
et du patrimoine

Le directeur

Ministère de la culture et de la communication
DAG / SDAJ / CDJA
Le 29-03-2000
N° 2000/011

Le directeur de l'Architecture et du Patrimoine

à

Madame et Messieurs les Préfets de région

Direction régionale des affaires culturelles

Mesdames et Messieurs les Préfets de département

Service départemental de l'architecture et du patrimoine

OBJET : JOURNEES DU PATRIMOINE : bilan 1999 et orientations 2000

I - Bilan sommaire des Journées du Patrimoine 1999

11,5 millions visiteurs ont pendant deux jours fréquentés les quelques 14 000 sites et monuments accessibles au public sur l'ensemble du territoire. La fréquentation atteinte en 1998 a été confirmée en dépit des intempéries, illustrant une fois encore l'intérêt des Français pour leur patrimoine. L'augmentation du nombre d'ouvertures et d'animations démontre les potentialités de la manifestation qui peuvent être attribuées à la pertinence des thèmes retenus chaque année.

En 1999, ces thèmes, bien qu'en apparence abstraits, *Patrimoine et citoyenneté* et *L'Europe, un patrimoine commun* ont été l'occasion d'ouvrir - souvent pour la première fois - un grand nombre de monuments (mairies, conseils généraux, palais de justice, parti politique, maisons syndicales, services d'archives, etc...) et d'organiser des animations mettant en valeur ces lieux. Au nombre de celles-ci les lectures par des comédiens de textes fondateurs de la citoyenneté ont connu un grand succès, à Paris comme dans chaque métropole régionale. Ces thèmes ont surtout permis de mettre en évidence le rôle prépondérant de la culture et notamment du patrimoine, non seulement dans l'exercice de la citoyenneté, mais également dans l'apprentissage de l'Europe.

En partenariat avec la direction de l'Architecture et du Patrimoine, France Loisirs a édité un ouvrage sur la citoyenneté proposant un « itinéraire citoyen » en France. Cet ouvrage a été réalisé à partir d'un questionnaire adressé à des personnalités diverses, parmi lesquelles, Kofi Yamgnane, Paul Chemetov, Jacques Rigaud, Michel Wieviorka ou Danielle Mitterrand.... Toutes ces personnalités étaient invitées à donner leur propre définition de la citoyenneté et d'indiquer les lieux qui leur paraissaient en être la meilleure représentation.

3, rue de Valois
75142 Paris Cedex 01
France

Téléphone 01 40 15 81 99
Télécopie 01 40 15 80 37

Par ailleurs, ces 16èmes Journées du Patrimoine ont été l'occasion pour la France de s'associer à la célébration du cinquantième anniversaire du Conseil de l'Europe en participant à la campagne *L'Europe, un patrimoine commun* qui se poursuivra tout au long de l'année 2000.

A signaler, en 1999, trois initiatives régionales qui ont été distinguées par le prix «Journées européennes du patrimoine» attribué par la Fondation du Roi Baudouin, coordinatrice des journées européennes du Patrimoine :

- *Nuit du Patrimoine, citoyen d'Europe*, qui, organisé par l'association Renaissance des cités de France, se déroulait sur tout le territoire ;
- *Jeu de l'Oie* : les échanges commerciaux en Europe au XVème siècle (Bourges-Augsbourg)
- *Patrimoine commun, un circuit transfrontalier* (Drac Lorraine, Grand-Duché du Luxembourg, Wallonie et Sarre).

Les retombées médiatiques

Le soutien de la presse nationale et régionale ne s'est pas démenti cette année encore.

Un grand nombre de suppléments ont été édités pour cette occasion par la presse régionale et nationale.

La presse audiovisuelle a particulièrement bien couvert l'événement.

600 retombées ont ainsi été enregistrées : 66 pour les TV nationales et 142 pour les TV régionales ; 375 pour les radios nationales. Celles-ci se répartissent de la façon suivante :

- 42,3% des sujets (annonces des Journées, émissions, reportages) ont été diffusés en amont des Journées.
- 41,3% des annonces (reportages, informations sur les sites ouverts) ont été diffusées pendant les Journées.
- 16,3% concernent le bilan.

Les outils de communication et de diffusion de l'information

- les brochures-programme régionales ont été éditées dans toutes les régions ou réalisées avec la collaboration de la presse quotidienne régionale ;
- le céderom audio, présentant 10 rubriques nationales ainsi qu'une sélection de sites par département a servi de support d'information à plus de 310 stations locales.
- le site internet a été mis en place dès la fin du mois de juillet présentant une sélection des manifestations relatives aux thèmes nationaux. Le programme complet, avec pour la première année une cartographie, a quand à lui, été mis en ligne au début du mois de septembre. 40.000 connections ont été enregistrées.

Pour la première fois un forum a été ouvert aux internautes, reprenant le questionnaire élaboré pour la réalisation de l'ouvrage sur la citoyenneté.

- un nombre record d'appels au standard téléphonique mis en place dix jours avant la manifestation a été saturé dès le jeudi précédent les journées ;
- le kiosque d'information, qui a été ouvert à partir du 10 septembre dans les jardins du Palais Royal, s'est révélé être, avec 25.000 brochures distribuées au public, un relais de diffusion du programme de la région Paris-Ile de France particulièrement efficace.

Les partenariats

France-loisirs a confirmé son partenariat financier et logistique en diffusant les informations sur les Journées dans l'ensemble de ses points de vente.

Reflets de France, partenaire pour la première fois des Journées du patrimoine, a largement relayé la diffusion des programmes notamment dans tous les magasins du groupe Promodes auquel appartient cette enseigne.

RTL, partenaire depuis la création de la manifestation, a confirmé cette année encore son soutien, et a élargi le temps d'antenne consacré à celle-ci.

II - Journées du patrimoine 2000, 16 et 17 septembre

1) Les thèmes nationaux

Patrimoine du XXème siècle

Le thème *Patrimoine du XXème siècle* a été annoncé lors du lancement des Journées du Patrimoine 1998. Les prochaines Journées du Patrimoine doivent être l'occasion de mettre en valeur l'action que mène le ministère de la Culture et de la Communication en faveur de ce patrimoine. Elles ont également pour objectif de mieux sensibiliser le public à un patrimoine pourtant familier puisqu'il structure l'environnement quotidien de chacun, mais insuffisamment connu.

Cette année, les Journées du Patrimoine ne mettront pas seulement en valeur le patrimoine protégé au titre des monuments historiques. Elles prendront en compte le XXe siècle dans son acception la plus large et intégreront le patrimoine matériel comme le patrimoine immatériel.

Le patrimoine matériel sera considéré dans ses composantes architecturales et urbanistiques, les objets pourront également faire l'objet de présentations spécifiques dans la mesure où il sont pris dans leur contexte. Il peut être appréhender, à titre d'exemple, selon la typologie suivante :

- **Espaces urbains** : cités, cités-jardin, villes nouvelles, lotissements... Par espace, sont désignés les ouvrages ou les équipements significatifs nécessaires au fonctionnement de la ville et à son organisation spatiale. Il ne s'agit pas de considérer le monument mais un tissu urbain dans toute l'épaisseur de ses strates archéologiques.

- **Génie civil et réseaux** : ouvrages d'art (ponts, viaducs, aqueducs, phares, châteaux d'eau... systèmes de production et d'acheminement des énergies et des matières premières (eau, électricité, gaz ...), réseaux de transport (métro, gares, aéro-gares...). Cette catégorie de monuments prend en compte les ouvrages réalisés par des ingénieurs.

- **L'habitation** : villas, immeubles d'appartements, châteaux, hôtels particuliers,...

- **Jardins** : parc, arboretums, jardins publics, serres, orangeries...

- **Architectures commerciales** : banques, cafés, garages, guinguettes, boucheries, magasins, grands magasins, hôtels... Peuvent être regroupés sous ce terme tous les ensembles et édifices se rapportant aux activités fonctionnelles d'échange, d'achat, ou de vente de biens, de titres ou de services .

- **Architecture de l'industrie** : usines, mines, manufactures, brasseries, marchés...

- **Bâtiments administratifs** : bourses du travail, hôtels des postes, hôtel de ville et mairies, palais de justice,... toutes constructions abritant une administration qu'elle dépende de l'Etat ou d'une collectivité territoriale.

- **La santé** : hôpitaux, stations thermales, sources, cité refuge,... tous édifices abritant des services médicaux, et hospitaliers, des organismes de bienfaisance, d'assistance ou encore de protection de l'enfance.

- **L'éducation** : groupes scolaires, lycées, écoles, universités... tous édifices liés à l'enseignement, spécialisés ou non, religieux ou laïques.

- **Culture et loisirs** : musées, théâtres, foyers patronaux, bibliothèques, stades, cinémas, ... tous bâtiments à vocation culturelle, sportive ou récréative.

- **Le sacré** : églises, couvents, chapelles, mosquées, synagogues tous lieux de culte

- **La guerre et la mémoire** : casernes, camp de concentration, fort, batteries d'artillerie, champs de batailles, ruines, mémorial, cimetières, lieux de débarquements, monuments aux morts... Ce chapitre regroupe le patrimoine militaire (sites construits ou non) et l'architecture commémorative qui perpétue notamment le souvenir des guerres ou de leurs atrocités. L'architecture militaire recouvre les ensembles, édifices et ouvrages militaires à fonction offensive, défensive ou logistique.

Cette dernière distinction fait intervenir la notion de patrimoine immatériel qui devra également être pris en considération dans le cadre des Journées du Patrimoine. Elle fait référence notamment aux lieux de mémoire qui ont le théâtre d'événements marquants pour la collectivité, tant au niveau national que local.

Ces définitions sont données ici à titre indicatif pour aider les organisateurs des journées du Patrimoine en région à orienter leurs démarches. Elles suggèrent non seulement des ouvertures d'édifices, mais aussi, implicitement, des animations (visites, circuits, conférences, expositions...) qui peuvent être mises en place lors de la manifestation. Enfin elles permettent d'envisager des partenariats avec les propriétaires de chacun de ces types d'édifices.

Un argumentaire retraçant les principales étapes de l'émergence du patrimoine du XXème siècle est annexé à la présente circulaire, à l'attention des organisateurs des Journées du Patrimoine.

Par ailleurs, la sélection des monuments proposés à la visite peut être élaborée en collaboration avec les groupes de travail mis en place dans chaque région, conformément à la circulaire sur le patrimoine du XX^{ème} siècle, en date du 18 juin 1999 (cf. annexes). Ces groupes de travail composés de chercheurs de l'inventaire, de chargés d'études documentaires des monuments historiques, d'architectes des bâtiments de France, des enseignants et des chercheurs concernés par le sujet dans les écoles d'architecture et les universités, de conservateurs d'archives et de représentants d'archives d'architecture, ont pour mission en effet de dresser, dans chaque région, une liste d'édifices, protégés ou non, susceptibles de bénéficier du label patrimoine du XX^{ème} siècle.

Enfin, vingt monuments remarquables du XX^{ème} siècle feront dès cette année l'objet de restaurations. Ceux-ci pourraient également faire l'objet d'une présentation au public (cf. annexes).

Pour mémoire, la création de ce label et la constitution des groupes de travail font partie des treize mesures annoncées lors des journées du patrimoine 1998 par François Barré (cf. annexes).

L'Europe, un patrimoine commun

Lancée en 1999 par le Conseil de l'Europe à l'occasion de son 50^{ème} anniversaire, cette campagne se terminera avec les journées européennes de l'an 2000. Les 47 pays qui participent chaque année aux Journées du Patrimoine ont ainsi été invités par le Conseil de l'Europe à lancer des initiatives et recenser des projets qui s'attachent à promouvoir le patrimoine culturel et naturel.

La France a répondu à cet appel en créant un comité national, présidé par Martin Malvy, maire de Figeac, Président du Conseil du conseil régional de Midi-Pyrénées. Outre le ministère de la Culture et de la Communication, les ministères de l'Agriculture, de l'Environnement et des Affaires Étrangères ont souhaité s'associer à cette campagne pour laquelle une centaine des projets devraient être labélisés par le comité national.

Une conférence de presse prévue pour le 31 mai présentera les projets labélisés. Les journées du Patrimoine seront également l'occasion de valoriser l'ensemble de ces projets auprès d'un large public.

2) Une nouvelle application informatisée

La direction de l'Architecture et du Patrimoine a mis en œuvre en 2000 une nouvelle application informatisée qui permettra d'améliorer la gestion des informations concernant les Journées du Patrimoine sur l'ensemble du territoire national.

Cette application vise à améliorer la lisibilité de la manifestation et de sa communication, tant au niveau régional que national. Elle a nécessité une révision complète de l'ancienne base de données.

Le groupe de travail mis en place en décembre 1999 pour la réalisation de cette nouvelle application et qui réunit des représentants de huit directions régionales des affaires culturelles (Bourgogne, Corse, Centre, Ile-de-France, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes, Haute-Normandie, Pays de la Loire), vient de finaliser un questionnaire. Celui-ci sera diffusé à l'ensemble des directions régionales des affaires culturelles pour être adressé aux partenaires des Journées du Patrimoine (propriétaires, associations, collectivités...).

Afin que toutes les potentialités qu'offre cette nouvelle application soient exploitées efficacement, la direction de l'Architecture et du Patrimoine organise en avril, trois séances de formation à destination des responsables régionaux des journées du patrimoine.

Cette formation est indispensable à la mise en place de cette application qui a terme permettra de rationaliser l'organisation des journées dans chaque région.

3) Agence de communication

L'appel d'offre pour le choix de l'agence de communication qui aura en charge l'organisation et la communication des Journées du Patrimoine, a été lancé. Le nom de l'agence lauréate sera connu le 21 avril prochain. Le comité de pilotage des Journées du Patrimoine sera associé au choix de cette agence.

La réalisation du visuel de la manifestation a été cette année retirée du cahier des charges de l'appel d'offre. La mission de la communication de la direction de l'Architecture et du Patrimoine assurera la réalisation de ce visuel d'ici la fin du mois d'avril.

Le succès de cette manifestation tient essentiellement au travail accompli par les directions régionales des affaires culturelles et leur capacité à mobiliser les partenaires locaux et la presse.

Comme les années précédentes, il appartient à celles-ci de :

- recenser, en liaison avec les associations de propriétaires privés et les collectivités locales, les monuments et sites ouverts, susciter de nouvelles ouvertures et des visites de chantiers,
- encourager la mise en place d'animations, ce qui suppose la collaboration des différents services (musique, théâtre, arts plastiques, lectures...) de la direction régionale des affaires culturelles, ainsi que des architectes, architectes en chef des monuments historiques, des architectes des bâtiments de France, des écoles d'architectures et des CAUE.
- créer des circuits à thème et organiser des visites commentées, avec notamment la participation d'architectes
- organiser la diffusion de l'information auprès de la presse et du public au moyen de brochures, dépliants, tirés à part d'un quotidien régional et Internet,

- assurer la coordination de la manifestation avec les autres acteurs (associations, collectivités locales, offices du tourisme...), les partenaires privés (entreprises, médias...) et institutionnels (Inspections d'académie et de l'Education nationale, centres régionaux et départementaux de documentation pédagogique...),
- relayer les projets transfrontaliers et transnationaux auprès du Conseil de l'Europe et de la Fondation Roi Baudouin.

La valorisation de cette manifestation auprès d'un large public et des médias dépend essentiellement de la qualité de la circulation des informations qui s'instaurera entre les directions régionales des affaires culturelles et la direction de l'Architecture et du Patrimoine, qui pourra en outre apporter son soutien ou servir de relais dans la recherche de partenaires.

François Barré



Directeur de l'Architecture
et du Patrimoine

JOURNEES DU PATRIMOINE 2000

Patrimoine du XXe siècle

Les 17^e journées du Patrimoine, qui sont placées, cette année, sous le thème du patrimoine du XXe siècle, revêtent un double enjeu culturel et social. Le patrimoine du XXe ne peut en effet être considéré seulement comme la dernière strate archéologique de notre héritage culturel; il doit également contribuer à renouveler le regard que chacun porte sur l'architecture contemporaine qui constitue notre cadre de vie quotidien. A cet égard, il représente pour les années à venir un des principaux enjeux du ministère de la Culture et de la Communication. Les actions de sauvegarde de ce patrimoine architectural contemporain passent par une meilleure cohérence de l'ensemble de la chaîne patrimoniale pour identifier, protéger, entretenir, restaurer et mettre en valeur les ensembles urbains et chacun des éléments de cette production, mais aussi pour sensibiliser l'ensemble de ceux qui font et vivent la ville aujourd'hui. Les Journées du Patrimoine trouvent naturellement place dans ce dispositif, mis en oeuvre par la direction de L'Architecture et du Patrimoine, et doivent prolonger l'important travail de sensibilisation engagé en faveur de ce patrimoine auprès d'un large public.

L'invention de l'héritage

Le patrimoine du XXe siècle est un concept émergent dont les valeurs ont fortement évolué au cours de ces dernières décennies. Commémorant au début du siècle des événements historiques, il s'étend aujourd'hui à toutes les pratiques sociales.

L'une des premières applications de la loi de 1913 sur les monuments historiques concerne les «édifices» du XXe siècle liés aux champs de bataille de la Grande Guerre, pour perpétuer la mémoire de la nation, à l'instar des monuments commémoratifs. Il faut attendre la fin des années cinquante pour que la valeur esthétique des premières oeuvres architecturales du XXe siècle soit reconnue en occident, au même titre que la peinture ou la sculpture, et que des tentatives de doctrine de protection «raisonnée» se développent, notamment avec la création du ministère des Affaires culturelles en 1959.

Ce nouveau regard européen et international sur «*Les sources du XXe siècle*» pour reprendre le nom de l'exposition conçue en 1960 par Jean Cassou qui présentait au Musée national d'Art moderne de Paris ce que les arts avaient produit de 1884 à 1914 -, qui s'enrichit des initiatives volontaristes d'André Malraux et de son ouverture aux arts de la création, donnera lieu à une première reconnaissance officielle comme monuments historiques, de l'architecture du XXe siècle avec une centaine d'édifices qui seront protégés en 1963. Cette première

vague de protection s'applique à des « monuments-témoins », choisis sur une liste établie à partir d'un certain nombre de critères comme la notoriété des architectes (décédés), la désignation de courants stylistiques significatifs ou l'utilisation de nouveaux matériaux, sans oublier quelques ensembles urbains.

Une décennie plus tard, la destruction des Halles de Baltard, en 1971, le sauvetage de la gare d'Orsay et la démolition de quelques centres historiques marquent une évolution importante dans l'intérêt de l'opinion publique et des hommes politiques pour ce patrimoine. Dès 1974, Michel Guy, faisant appel aux conservateurs régionaux des Bâtiments de France, établit une liste de 300 bâtiments des XIXe et XXe siècles (dont un tiers appartient au XXe), complétée par une centaine de centres historiques et de villes moyennes à protéger. L'émergence de ce nouveau patrimoine, à côté des monuments historiques, est contemporaine de celle des ensembles urbains constitués par la rue, le quartier qui « définissent un paysage familier, un décor qui est le témoin même de l'histoire d'une ville et de ses habitants ». En 1975, l'effort français est couronné de succès avec le lancement de l'année européenne du patrimoine monumental. Dans cet esprit, la déclaration d'Amsterdam propose d'élargir la notion de monuments historiques aux sites urbains, démarche amorcée dès 1964 avec la *Charte de Venise*, en y adjoignant « les apports des époques les plus proches ».

La reconnaissance de l'architecture du XXe siècle comme l'un des nouveaux patrimoines connaît une troisième étape avec le fameux «Rapport» de Max Querrien, qui en fait un des axes majeurs de sa politique culturelle que mettra en oeuvre le ministère de Jack Lang, et grâce au premier colloque public sur le patrimoine national qui s'est tenu en 1984 sur le thème « Les monuments historiques demain ». A la même époque, l'histoire sociale des mentalités et les études typo-morphologiques renouvellent l'approche patrimoniale engagée par le nouveau gouvernement. La protection est élargie au patrimoine industriel, ferroviaire, culturel, ainsi qu'aux édifices du quotidien comme les boutiques, les cafés, les brasseries, les restaurants et les salles de spectacle. Cette recherche de l'« échantillon représentatif de la série » qui justifiera sa conservation suscite grandement l'intérêt du public et s'accompagne d'une accélération notable des protections.

A partir de 1984, l'ère de la déconcentration consacre la participation des associations, des élus et des experts auprès de l'administration. Elle prolonge les campagnes thématiques nationales en mettant en place un système décentralisé et des missions spécifiques sur les champs du patrimoine industriel, technique et architectural du XXe siècle.

En 1987, le colloque sur « Les enjeux du Patrimoine du XXe siècle », organisé au couvent de La Tourette et qui réunissait nombre d'experts français et étrangers, confère à ce débat une dimension internationale et relance l'action régionale. Le débat est largement tributaire des avancées de la connaissance qui progresse à l'occasion d'expositions ou de publications, et s'ouvre aux recherches d'archives menées notamment par l'Institut français d'architecture - qui fonde avec l'aide de

la Direction des Archives de France, le centre des Archives de l'architecture du XXe siècle - et aux études lancées dans les universités et les écoles d'architecture. Dans le prolongement de ce colloque national, le débat européen sur le patrimoine du XXe siècle est lancé à Vienne en 1989 pour tenter de définir une plate-forme commune de critères de protection, qui est d'ailleurs toujours d'actualité aujourd'hui.

Dix ans après le colloque de la Tourette, la table-ronde sur le « Patrimoine protégé de l'architecture du XXe siècle », organisé par l'Ecole nationale du patrimoine, et l'exposition itinérante sur les « Mille monuments du XXe siècle en France », donnent un nouvel élan à la politique conduite en faveur de ce patrimoine. La fusion des directions de l'Architecture et du Patrimoine procède de ce mouvement et place le patrimoine architectural du XXe siècle au centre de l'action du ministère de la Culture et de la Communication pour réconcilier la *Mémoire* et le *Projet* et tisser des liens essentiels entre patrimoine et création contemporaine.

L'inventaire du patrimoine du XXe siècle

En France, le XXe siècle - qui fut plus destructeur qu'aucun siècle précédent - est le siècle qui a le plus construit. Sous le Second Empire, les 2/3 des Français vivaient à la campagne, pour à peine 1/10e aujourd'hui: l'exode rural concourt à une urbanisation généralisée et concentrée. Les concentrations industrielles nées de la seconde Révolution entraînent une explosion des productions en série, et à partir de 1974, une crise permanente de surproduction et de contrôle de la gestion des ressources, avec l'obsolescence du mythe du progrès et la naissance de l'écologie. Ces mutations sociales et culturelles se traduisent par l'élargissement des classes moyennes et par un amoindrissement du pouvoir religieux devant le développement rapide d'un véritable culte collectif des loisirs. La mobilité et le déracinement favorisent le sentiment de double appartenance et l'identification de chaque citoyen à un territoire donné.

Les trois-quarts du parc des logements sont construits après 1914, dont 60% réalisés durant les quatre dernières décennies. Les années 70 vont produire jusqu'à 500 000 logements par an, soit six fois plus que la moyenne annuelle durant l'entre deux guerres. L'héritage récent laisse paraître aujourd'hui ses premières faiblesses, avec les mutations d'usage liées au changement de génération et les contraintes de mises aux normes de confort et de sécurité. Les travaux de réhabilitation concurrencent la construction neuve, malgré l'image parfois négative des démolitions de quelques grands ensembles.

Face à cette densité de production parfois écrasante, à l'apparition de nouveaux programmes architecturaux, aux nouvelles manières de vivre et d'habiter, quels choix opérer pour reconstituer une histoire, en déceler son patrimoine, pour identifier et éventuellement protéger ces traces d'un passé proche ? « Le ?

patrimoine n'appartient pas à l'époque qui l'a construit, mais à celle qui l'a identifié » (F. Loyer).

Les 1300 édifices protégés à ce jour représentent une part infime de la production architecturale du XXe siècle et une fraction encore faible du parc des protections au titre de la législation sur les monuments historiques, moins de 2,5% malgré une multiplication par quatre des protections au cours de la dernière décennie. Sur ces 2,5%, 40% concernent des réalisations antérieures à 1914 et moins de 10% portent sur des constructions postérieures à 1945 L'état des protections sur les espaces protégés présente également un bilan comparable.

Mais l'action de sauvegarde du patrimoine contemporain ne se réduit pas aux seules mesures de protection qui sont prises. Elle passe par une meilleure cohérence de l'ensemble de la chaîne patrimoniale pour identifier, protéger, entretenir, restaurer et mettre en valeur les ensembles urbains et chacun des éléments de cette production, en sensibilisant tous ceux qui en sont les acteurs, c'est-à-dire chacun d'entre nous. Les « Treize mesures pour le Patrimoine du XXe siècle », présentées à la presse lors des journées du patrimoine de septembre 1998 et reprises dans la circulaire ministérielle du 18 juin 1999 sur le patrimoine du XXe siècle, proposent nombre d'actions dont certaines sont déjà engagées depuis quelques mois.

Pour une transmission de l'héritage

Ces actions portent sur la recherche et la connaissance, l'identification et la protection, l'entretien et la restauration, la valorisation et l'animation de ce patrimoine.

Les premières de ces mesures doivent permettre de remédier à la difficulté d'accéder aux instruments de travail disponibles sur l'histoire de l'architecture du XXe siècle et de faciliter le transfert des connaissances à l'ensemble des chercheurs. Les bases de données de dépouillements bibliographiques et documentaires ARCHIRES (<http://www.archi.fr>) et ARCHIDOC (<http://culture.fr>) ont pour vocation de s'insérer dans la constitution d'un grand système d'information sur l'architecture du XXe siècle. Elles sont complétées par l'édition de documents méthodologiques sur des guides de sources documentaires (exemple *Les sources du patrimoine industriel*, 1999), des vocabulaires spécialisés sur les nouveaux matériaux (le béton), des dictionnaires biographiques (exemple du *Dictionnaire des architectes de la société des Architectes diplômés par le Gouvernement*, parution en juin 2000 et *Hommes et métiers du bâtiment, 1860-1940, L'Exemple des Hauts-d e-Seine*, à paraître).

Un certain nombre d'études restent encore à mener principalement sur les nouveaux programmes architecturaux comme le logement social ou les grands ensembles, les infrastructures et les réseaux comme les transports ou l'énergie, et l'organisation des territoires et des ensembles urbains.

Les acquis de cette connaissance, confrontés à l'identification des objets sur le terrain, conduisent à une première sélection des œuvres selon des critères patrimoniaux spécifiques sans cesse réinventés. Les bases de données d'indexation des œuvres, protégées ou simplement repérées (bases de données ARCHIXXe et MERIMEE) et des illustrations (bases de données MEMOIRE) concourent également à l'enrichissement de ce système documentaire accessible sur Internet.

L'histoire du patrimoine du XXe siècle s'inscrit également dans une tradition européenne dont la compréhension s'affine progressivement. Un réseau d'experts européens, praticiens du patrimoine, se met en place avec l'aide du conseil de l'Europe, notamment dans les secteurs de l'architecture aéronautique (programme européen RAPHAEL 1999-2001, sur les villes ou la villégiature, etc - <http://european.heritage.net>). Des études communes sont entreprises, par exemple sur *le Régionalisme* (à paraître en 200).

Au niveau national et régional une réflexion est actuellement menée pour dresser une liste des nouveaux édifices ou ensembles à protéger. Par ailleurs, de nouveaux dispositifs juridiques de protection sont élaborés. La circulaire sur la mise en place des CRPS autorise dès à présent des arrêtés d'inscription exceptionnels limités à trois ans pour mener des études. La simplification de la procédure des ZPPAUP est en cours d'analyse et pourrait permettre de déboucher sur une protection conjointe d'un édifice ou d'un ensemble et de son périmètre. Des propositions de modifications de la loi de 1913 sont également à l'étude pour protéger des ensembles constitués à la fois d'éléments mobiliers et immobiliers. Cette réforme est indispensable pour apporter une cohérence de sauvegarde sur le patrimoine récent tel que l'habitat ou le patrimoine industriel par exemple.

Mais le patrimoine ne se limite pas aux éléments et objets protégés, il peut être étendu à tous les biens culturels, matériels et immatériels. Un label du « Patrimoine du XXe siècle », matérialisé sur le terrain et précédé de campagnes de sensibilisation, sera proposé aux propriétaires privés et aux collectivités territoriales, notamment dans le cadre des conventions de ville ou des conventions des Villes et Pays d'art et d'histoire.

Une fois reconnus, identifiés et protégés, ces patrimoines doivent être entretenus et restaurés pour en assurer la transmission aux générations futures. A cet égard, la restauration d'une vingtaine d'édifices significatifs des courants architecturaux du XXe siècle est déjà engagée (cf liste jointe). Ainsi, le 18 avril au Parc des Expositions de Villepinte, la ministre de la Culture inaugurerà le *Pavillon de l'aluminium*, qui a été construit par Jean Prouvé en 1952, et dont le remontage constitue la première de ces restaurations.

Le travail de valorisation réalisé depuis de longues années par l'Institut Français d'architecture et le réseau des Archives d'Architecture du XXe siècle va être largement renforcé. La création de la Cité de l'Architecture et du patrimoine de Chaillot accompagnera les actions sur le patrimoine du XXe siècle par la création d'une galerie d'actualités sur les enquêtes, les protections et les restaurations en

cours, la présentation de dossiers monographiques et par des expositions régulières sur l'architecture contemporaine et le patrimoine. Des aides plus ponctuelles sont apportées à certaines associations pour la réalisation d'opérations spécifiques, comme par exemple, l'inventaire informatisé et numérisé du fonds Prouvé qui sera entrepris sous la conduite de l'A.M.A.L. (association des Archives Modernes d'Architecture de Lorraine).

Les Editions du Patrimoine ont renforcé également leur politique d'édition dans ce secteur avec des publications d'ouvrage comme les « Mille monuments du XXe siècle » ou « Architecture et patrimoine du XXe siècle en France » dans la nouvelle collection *Enjeux*, des ouvrages en co-édition, comme « Le journal du siècle » (titre provisoire) avec les éditions France-Loisirs à l'occasion des journées du Patrimoine ou des éditions régionales, comme le dernier *Indicateur du patrimoine: Le Havre, ville, port et agglomération* et *l'Image du patrimoine* sur *Le Havre, Perret et la reconstruction* ou les *Itinéraires* sur L'ancien Musée des Travaux publics, la Villa Savoye, etc... Elles assurent également l'édition du CD ROM de promotion de l'ouvrage *L'architecture du XXe siècle*, édité en juin 1999 à l'occasion du Congrès de l'Union internationale des architectes à Pékin et réédité en mars 2000 pour la revue d'architecture *dA*.

Les actions de valorisation touchent également le réseau des villes et pays d'art et d'histoire qui devraient en 2000 accueillir dans leur réseau trois nouvelles villes principalement tournées vers la sensibilisation au patrimoine du XXe Noisiel, Roubaix et Saint-Etienne pour laquelle un inventaire du patrimoine et un ZPPAUP sont en cours d'étude.

L'Association française d'Action Artistique apporte également son concours et produit avec la DAPA une exposition sur *Les patrimoines de l'architecture du XXe siècle en France*, destiné aux réseaux des Instituts culturels à l'étranger. Cette nouvelle exposition sera présentée à Berlin dans le cadre des Journées européennes du Patrimoine.

"ARCHITECTURE ET PATRIMOINE DU XXème"

20 monuments à restaurer

- Villa Majorelle, Nancy, Meurthe-et-Moselle
- Mairie d'Euville, Euville, Meuse
- Villa Marie-Laure-de-Noailles, Hyères, Alpes-Maritimes
- Les halles centrales de Reims, Marne
- Villa Leïhorra, Ciboure, Pyrénées-Atlantiques
- Maison du docteur Dalsace, dite maison de verre, Paris, VIIè arr.
- Groupe scolaire Condorcet, Maisons-Alfort, Val-de-Marne
- Villa Cavrois, Croix, Nord
- Hôtel Latitude 43, Saint-Tropez, Hyère, Var
- Les Gratte-ciel de Villeurbanne, Rhône
- Les HBM du Blanc-Mesnil, Seine-Saint-Denis
- Eglise Sainte-Barbe de Crusnes, Hauts-de-seine
- Maison du Peuple, Clichy, Hauts-de-Seine
- Eglise Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus de Metz, Moselle
- Cité internationale universitaire, Pavillon du Brésil, Paris, XIVè arr.
- Caisse d'allocations familiales, Paris XVè arr.
- Eglise de Notre-Dame de Royan, Charente-Maritime
- Le centre reconstruit du Havre, Seine-Martime
- Le pavillon du Centenaire de l'aluminium, Villepinte, Parc des expositions, Seine-Saint Denis
- Unité d'habitation de Firminy, Les Bruneaux, Loire

LANCEMENT DES JOURNEES DU PATRIMOINE

CITE INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE - PAVILLON DE LA SUISSE

JEUDI 10 SEPTEMBRE 1998

DISCOURS DE FRANCOIS BARRE

Mesdames Messieurs,

Je voudrais avant de vous parler plus en détail de la nouvelle édition des Journées du Patrimoine remercier les responsables de la Cité Internationale Universitaire et notamment : le président Monsieur Jeantot, le délégué général Monsieur Goy, le secrétaire général Monsieur Ronsseray, et tout particulièrement Madame de Roche Shankland, directrice de la Fondation Suisse, qui ont accepté spontanément de nous accueillir ici aujourd'hui pour marquer symboliquement le lancement des quinzièmes Journées du Patrimoine.

Que cette manifestation ait lieu dans le pavillon de la Suisse n'est en effet pas tout à fait un hasard. La visite du pavillon de la Suisse que nous pourrions contempler tout à l'heure sera en effet, avec l'ensemble de la Cité Internationale universitaire, l'une des nombreuses animations proposées au public de ces Journées du Patrimoine, à Paris. Il me tenait à coeur de vous en faire profiter en avant première.

La protection et la valorisation du patrimoine du XXe constituent, vous le savez, l'une des priorités de la Direction de l'Architecture et du Patrimoine. Le patrimoine contemporain demeure en effet très exposé : même si le rythme des protections s'est accru, au point d'en multiplier le nombre par quatre au cours de la dernière décennie, avec près de 1200 monuments protégés, le patrimoine architectural du XXe siècle ne représente que 2,5 % de l'ensemble des édifices protégés, et un retard important demeure en la matière. Jusqu'au Ministère d'André Malraux seuls les vestiges de guerre et les monuments commémoratifs ont bénéficié de l'attention des pouvoirs publics. Ce n'est que dans les années 1980 que des éléments *a priori* moins prestigieux furent protégés comme le patrimoine ferroviaire, le patrimoine commercial ou le patrimoine industriel. Or le patrimoine de ce siècle, qui fait appel à des procédés et à des matériaux nouveaux, est particulièrement fragile. C'est la raison pour laquelle l'ensemble des actions de sensibilisation, de sauvegarde et de mise en valeur doivent être soutenues par une réflexion renouvelée. J'ai donc demandé au mois de mai dernier, à un groupe de travail de définir une doctrine pour dresser l'inventaire, proposer et déterminer les partis de restauration du patrimoine du XXe qui ne peuvent être que spécifiques. Ce groupe de travail, animé par Bernard Toulhier vient de me proposer un plan d'action en treize mesures que je suis heureux de vous présenter aujourd'hui.

L'action de sauvegarde du patrimoine architectural contemporain passe en effet par une meilleure cohérence de l'ensemble de la chaîne patrimoniale pour **identifier, protéger, entretenir, restaurer et mettre en valeur** les ensembles urbains et chacun des éléments de cette production, mais aussi sensibiliser tous les acteurs qui participent à la vie de la cité.

Les actions qui seront menées s'appuient sur un réseau de compétences développées à partir de pôles d'excellence reconnus au sein du ministère de la Culture, en collaboration avec des partenaires extérieurs. La mise en place de ces actions s'étendra jusqu'à l'an 2000 dont les Journées du Patrimoine seront consacrées au thème du XXe siècle.

RECHERCHE ET CONNAISSANCE

L'origine du déficit de la recherche porte notamment sur l'accessibilité des instruments de travail concernant l'histoire de l'architecture du XXe siècle (sources archivistiques et documentaires) et le transfert des connaissances à tous les acteurs du Patrimoine. L'objectif est de créer une série d'instruments de travail alimenté par un réseau de partenaires, de les publier, avec une version consultable par tous sur Internet et en accès à la Cité de l'architecture et du patrimoine : guides des sources (exemple sur le patrimoine industriel), vocabulaires et dictionnaires (exemple sur le béton) dépouillements topobibliographiques, (exemples sur les revues d'architecture), banques de données d'indexation et banques d'images (exemple sur les images de la Reconstruction).

- **1) Le recensement bibliographique sur la période 1945-1975**, confié à l'association DOCOMOMO, apportera la liste des principales réalisations reconnues de cette période des « Trente Glorieuses ».

- **2) Le recensement topographique sur l'architecture des XIXe -XXe siècles**, ARCHIDOC, comprend déjà 70 000 références archivistiques et documentaires en ligne consultable sur le serveur Internet du ministère de la Culture (<http://www.culture.fr> ; bases de données). L'alimentation de cette base sera ouverte aux écoles d'architecture et aux universités à travers le réseau Daly. Le dépouillement des revues réalisé par les écoles d'architecture et l'Institut français d'architecture dans le cadre de la base de données ARCHIRES (<http://www.archi.fr>) a également vocation à s'insérer dans la constitution d'un grand système d'information sur l'architecture du XXe siècle mis en oeuvre par le ministère de la culture et ses partenaires.

- **3) Le recensement des monuments protégés du XXe siècle** est aussi accessible sur Internet (ARCHIXX), avec une **exposition virtuelle sur les « Mille monuments du XXe siècle »** qui sera inaugurée pour les journées du Patrimoine des 18-19 septembre 1998.

L'étude des nouveaux programmes architecturaux et des territoires urbains, particulièrement pour la seconde moitié du XXe siècle, est notoirement insuffisante. En 1999, la direction de l'Architecture et du Patrimoine (Bureau de la recherche architecturale) lancera un appel d'offres de recherche sur

- **4) l'identification, la connaissance et l'échelle de projets des oeuvres et des ensembles du XXe siècle.**

IDENTIFICATION ET PROTECTION

Les acquis de cette connaissance doivent ensuite être confrontés à l'identification des objets sur le terrain, pour conduire à une sélection des oeuvres à protéger. L'élargissement du champ patrimonial à la production des oeuvres en série, aux lieux de mémoire, aux ensembles et aux réseaux nous conduit à une réflexion des critères patrimoniaux de significations, d'évaluations et de sélections. Elle nous oblige à la confrontation des lectures sur les créations les plus significatives mais aussi les plus représentatives de l'ensemble des styles, des types et des méthodes de construction spécifiques de la totalité du XXe siècle.

Cette évaluation passe aussi par des réflexions communes entre les pays de la communauté européenne. Le lancement des travaux sur

- **5) *L'Europe de l'air. Architectures de l'aéronautique s'inscrit dans le cadre du programme Raphaël lancé pour 1999 par la Communauté Européenne* et réunit déjà nos collègues allemands (Berlin) et anglais (Londres, Liverpool).**

- **6) De nouvelles protections au titre de la législation sur les monuments historiques interviendront à partir de l'année prochaine.** Elles compléteront le corpus existant pour composer une anthologie des édifices et des ensembles construits au XXe siècle. L'objectif est de rééquilibrer les protections sur les constructions de la première moitié du XXe siècle et surtout de proposer une protection raisonnée de l'architecture des Trente Glorieuses (1945-1975) encore trop peu représentée. Moins de 9% des monuments protégés au titre du XXe siècle ont été édifiés après 1945.

Ces protections ponctuelles seront complétées par la création de nouvelles "Zones du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager". L'ensemble de ces protections seront mis en place par les services patrimoniaux des Directions régionales des Affaires culturelles, avec l'aide des services départementaux de l'Architecture et du Patrimoine et le soutien des réseaux de compétences développés notamment à travers les Ecoles d'Architecture.

- 7) Une liste élargie d'éléments du patrimoine du XXe siècle pourrait également recevoir un **label "Patrimoine du XXe siècle"**. Sa création - dont les modalités de mise en place reste à définir (par exemple plaque de signalisation) n'entraînerait pas d' incidences juridiques. La liste de ces oeuvres pourrait être annexée au P.O.S., selon des conventions à signer entre les DRAC et les collectivités locales.

ENTRETIEN ET RESTAURATION

La protection et la restauration doivent fournir une réponse adaptée au maître d'ouvrage, en tenant compte des nouvelles normes et des nouveaux usages de l'édifice. D'ici l'an 2000,

- **8) la restauration d'une vingtaine d'édifices significatifs des courants architecturaux du XXe siècle sera engagée ou poursuivie.**

Le choix se portera sur des constructions emblématiques, permettant de tester des solutions originales de restauration : souci d'authenticité et choix d'usage, restauration par substitution, critères d'adaptation aux normes, ...

Les édifices du XXe siècle rencontrent les mêmes difficultés pour leur entretien que les édifices antérieurs, notamment par l'absence de maîtres d'oeuvre qualifiés pour les bâtiments publics non protégés.

- **9) Pour les édifices du XXe siècle édifiés voici plus de trente ans, un prix du Patrimoine pour le meilleur entretien d'un bâtiment public** pourrait être décerné dès 1999 (ex. HLM, immeuble commercial ou de bureaux...)

VALORISATION ET ANIMATION

Un grand effort a déjà été accompli grâce au travail de l'Institut Français d'Architecture et à ses archives du 20^{ème} siècle. La nomination de Jean-Louis Cohen comme directeur de l'IFA et chargé de mettre en oeuvre le projet de Chaillot renforce nos capacités d'action. Malgré les efforts engagés depuis ces derniers mois avec l'exposition et le catalogue sur les "Mille monuments du XXe siècle", l'édition de publications et de guides spécialisés, l'organisation de table-rondes (Paris, Conseil Economique et social ; Nantes ; Le Touquet ...) et de cycle de conférences (Roubaix), la diffusion de la connaissance sur l'architecture et le patrimoine du XXe siècle auprès du grand public demeure faible.

Dès sa création, la Cité de l'architecture et du patrimoine accompagnera les actions sur le patrimoine du XXe siècle par la création d'une galerie d'actualités sur les enquêtes, les protections ou les restaurations en cours, la présentation de dossiers monographiques et par des expositions régulières sur les grands programmes (2001 : Architectures de l'aéronautique). Deux publications seront programmées pour l'an 2000.

- **10) "Le journal du siècle", ouvrage édité par France-Loisirs et les Editions du Patrimoine présentera une chronique illustrée du XXe siècle sur l'architecture et le patrimoine.**

- **11) "Architecture et patrimoine du XXe siècle", publication éditée par les Editions du Patrimoine avec l'aide financière des Ciments Calcia, abordera l'histoire de la protection de cette architecture contemporaine.**

Enfin, ces actions seront complétées par la signature de conventions avec les collectivités en faveur de l'animation et de la valorisation de ce patrimoine récent.

- **12) En 1999 des conventions au titre des villes d'art et d'histoire seront signées avec Le Havre et Saint-Etienne.**

- **13) Des acquisitions de bâtiments emblématiques du patrimoine industriel et de l'architecture du 20^{ème} siècle,** permettront à la CNMHS de les faire découvrir au grand public.

Le lancement de l'édition 1998 des journées du patrimoine depuis le pavillon de la Suisse, construit par Le Corbusier, entend donc symboliser l'effort engagé depuis un an par le ministère de la culture en direction du patrimoine du XXe siècle. « Le sentiment moderne est un esprit de géométrie, un esprit de construction et de synthèse » estimait Le Corbusier. Achevé en 1933, premier édifice communautaire réalisé par l'architecte, le pavillon suisse porte assurément la marque de cet « esprit moderne » : aux fonctions diverses de l'habitat correspondent des solutions, des matériaux et des technologies diversifiées qui recomposent une unité, non fonction de l'environnement mais fonction d'un horizon artificiel créé par la plate-forme sur pilotis. Et ce bâtiment peut lui-même offrir la synthèse de ce que serait le patrimoine de ce siècle : des oeuvres uniques, mais aussi des constructions fonctionnelles qui

constituent, insérées dans leur contexte, notre cadre de vie. Le pavillon de la Suisse a été classé parmi les monuments historiques le 16 décembre 1986. Il a été restauré en 1995 et sera ouvert au public pour les Journées du Patrimoine.

Celles-ci auront lieu cette année les 19 et 20 septembre.

Elles rendent par ailleurs hommage aux métiers et aux savoir-faire, à celles et ceux qui mettent quotidiennement leur passion et leur savoir au service de la protection, de la conservation, de la restauration et de la mise en valeur du patrimoine.

Conservateurs, architectes, jardiniers, vérificateurs, artisans, documentalistes, chercheurs, animateurs, administrateurs, spécialistes de la restauration, tous professionnels ou bénévoles, marient savoir-faire anciens et techniques les plus modernes au service du patrimoine.

Si certains de ces métiers qui ne sont plus exercés que par quelques spécialistes et constituent de véritables patrimoines immatériels, d'autres font en effet appel aux techniques les plus modernes. Le Ministère de la Culture et de la Communication dirige ou contribue à la réalisation de nombreux chantiers. Plus de 4 600 chantiers de restauration et 3 500 d'entretien permettent le maintien d'un véritable réseau d'artisans, d'ateliers et d'entreprises spécialisées. Un millier d'entreprises - petites et moyennes, et d'ateliers artisanaux travaillent dans ce domaine et emploient 34 000 salariés. La mise en valeur du patrimoine ainsi que son entretien et sa restauration constituent des secteurs d'activités susceptibles de générer des emplois et des richesses. Il appartient au Ministère de la Culture, en liaison avec les collectivités territoriales et les propriétaires privés de les préserver et d'encourager leur développement.

Il m'est impossible de vous présenter ici le détail des 15 000 ouvertures et manifestations organisées dans toute la France pendant ces deux jours. Je vous renvoie au volumineux dossier qui vous a été remis et qui présente région par région thème par thème les visites et les animations proposées au public pendant ces deux jours. Le programme complet est par ailleurs disponible sur le serveur Minitel du Ministère de la Culture et de la communication - 36 15 Culture - et pour la première fois cette année sur Internet.

L'an dernier 43 pays encouragés par le Conseil de l'Europe et l'Union européenne se sont associés aux Journées européennes du patrimoine proposant aux citoyens européens près de 30 000 monuments. Cette année la participation de la Turquie à cet événement porte à 44 le nombre de pays qui organisent une fête du Patrimoine.

A l'instant de conclure, je réserve une pensée particulière à tous ceux qui font le succès de ces journées au premier rang desquels : les propriétaires privés et publics qui en permettent l'existence, les services du ministère à Paris et en région qui en assurent la coordination, les architectes des monuments historiques, les architectes des Bâtiments de France, les associations et les professionnels qui les animent, et les médias qui en assurent le rayonnement. A tous j'adresse mes plus vifs remerciements.

Aux côtés de nos partenaires réguliers qui nous épaulent maintenant depuis des années (l'Association pour la connaissance et la mise en valeur du patrimoine, la Caisse nationale des monuments historiques et des sites, la Demeure historique, les Vieilles maisons françaises, France Loisirs, RTL), je tiens à saluer tous ceux qui se sont associés au thème de cette année qui les touchait peut être plus directement : le Groupement national des entreprises de restauration des monuments historiques, les Compagnons du devoir, le CNRS, l'Union

Rempart, et dans le cadre de l'opération « Regards sur les métiers d'art » : le Conseil des métiers d'art, le secrétariat d'Etat chargé de l'artisanat, la société d'encouragement aux métiers d'art et l'assemblée permanente aux chambres des métiers. Mes remerciements vont aussi à la société ITI de France Télécom qui nous a aidé à présenter le programme national sur Internet ainsi que la RATP qui met à notre disposition un car des années 20.

L'an dernier une enquête de notoriété des Journées du Patrimoine, commandée à la société IPSOS Opinion faisait ressortir que 72 % des Français connaissaient les Journées du Patrimoine. Je formule le voeu qu'ils soient encore plus nombreux cette année et je souhaite à chacun des participants de cette édition 1998 des Journées du patrimoine d'enrichissantes découvertes.